BULLETIN D'INFORMATION DES HUISSIERS

N°56 septembre - 2017

Compte rendu de la réunion de la CMP du 14 septembre 2017.

⇨**Signature avenant CPPNI :** l'avenant qui a été rédigé par la CGT et la CFDT devait être signé lors de la réunion mais la CFDT a demandé le report de la signature pour vérifier la conformité de l'avenant au regard des ordonnances Macron. Il est convenu que cet avenant sera signé à la prochaine réunion du 17 octobre 2017.

⇨**Examen de la situation de la CARCO :** le président et le directeur administratif de la CARCO nous ont présenté l'organigramme de la direction générale qui fixe la gouvernance des dirigeants et des fonctions clés et administratifs. Le recrutement d'un directeur général délégué et d'un comptable sont en cours afin de répondre aux normes de gouvernance de solvabilité 2.Le président et le vice-président ont fait appel à un Conseil juridique pour deux missions, l'une concernant le suivi du partenariat avec KERIALIS, l'autre relative à la suspension provisoire du dirigeant effectif, actuellement et provisoirement Directeur Administratif et Financier. Les statuts et le règlement intérieur du CA de la CARCO ont été validé par la commission paritaire le 5 septembre 2017.Un nouveau traité de réassurance avec AXA devrait être renégocié. Le projet de partenariat avec KERIALIS : déploiement d'un GIE/GAPS sera effectif le 1er janvier 2018 permettant la migration des données métiers (retraite, adhésions et prévoyance) vers le logiciel qu'utilise actuellement KERIALIS (PRICRIS).

⇨**Définition des actions de prévention dans le cadre du haut degré de solidarité régime complémentaire santé** : une personne de l'action sociale de Malakoff Médéric a fait un rappel sur les différents fonds dédiés à l'action sociale, il existe 3 fonds dédiés : l'action sociale institutionnelle s'élevant à 14 M, 9 M€, le fonds dédié au 2% de haut degré de solidarité qui représente 25, 00 Euros par an et une dotation de 30,000 Euros venant abonder le fonds dédié. Plusieurs actions de prévention nous ont été présentées, la commission paritaire a validé deux propositions d'action : Une aide exceptionnelle aux frais d'orthodontie enfant et une aide complémentaire annuelle pour la garde d'enfants.

⇨**Négociations salariales :** lors des dernières négociations sur les salaires, un PV de carence de toutes les organisations syndicales avait été signé car les propositions patronales étaient inacceptables. L'inter syndical (CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, FO) a demandé 2% d'augmentation de salaire à compter du 1er janvier 2018 pour pallier aux 2 années sans coût de pousse au pouvoir d'achat des salariés de la branche. Cette proposition a été acceptée par les représentants des employeurs.

TOUS EN GREVE ET EN MANIFESTATION LE 21 SEPTEMBRE 2017!

✂ .....

Pour nous aider dans la négociation,
Adhérez et faites adhérer à la CGT !

Nom : ..... Prénom : .....
Entreprise : ..... Fédération : .....
Téléphone : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ Courriel : ..... @ .....

A retourner à la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes à l'adresse ci-dessous.

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Case 421 – 263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL Cedex – Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42
E-Mail : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr